

La Garnache

Les archives communales entre les mains de professionnels du classement

Depuis plusieurs jours, les archives communales sont entre les mains de professionnels du classement, l'entreprise Dop'Archiv de Rennes.

Le classement des archives de la commune remonte à 1971. Il avait alors été réalisé par les archives départementales. Depuis, le volume de papier déposé par les services de la mairie a augmenté régulièrement. Compte-tenu du manque de place et du poids du papier entreposé au grenier de la mairie, il apparaissait urgent de reclasser et archiver tous les documents.

L'entreprise Dop'Archiv sélectionnée

L'entreprise Dop'Archiv, dont le siège est à Rennes, a été désignée pour accomplir cette



Photo M. E.

Louis et Guennaël Budouexic de la société Dop'Archiv de Rennes.

tâche. Elle a été reprise il y a trois ans par les frères Budouexic, Louis et Guennaël. Le sérieux et les compétences de Dop'Archiv sont reconnus et le prix national Territoria obtenu en 1996 l'atteste. Celui-ci a été attribué pour un travail d'innovation pour le service public suite au classement des ar-

chives de la mairie de Le Rheu (35).

« Chaque mairie a sa politique de gestion de ses archives. Bien qu'aucune date butoir ne soit imposée, une mairie a par contre une obligation légale de communication de ses archives », explique Guennaël Budouexic.

Leur activité se pratique à 70 % avec des municipalités, mais également avec des communautés de communes, des syndicats d'eau, d'électricité... « Les communes nous sollicitent souvent à l'occasion d'une reconstruction ou d'un déménagement de leur mairie mais aussi lors d'un changement de personnel » précise Louis, le gérant.

Un classement régit par des normes précises

Le classement des archives communales répond à des normes bien précises afin d'assurer leur conservation et leur sécurité. Et il permet leur communication aux personnes habilitées.

Le travail des archivistes consiste à en faire un tri en trois catégories. Les pièces à conserver indéfiniment (30 %), celles à éliminer à terme (20 à 30 %) et celles à détruire im-

médiatement (40 %). Ensuite tous les dossiers sont analysés suivant une typologie des archives nationales, selon les deux grandes circulaires de 1926 et 1993. Elles régissent la gestion des archives territoriales et locales.

Les documents sont conditionnés dans des cartons ignifugés résistant à la lumière et au temps. Le tri, l'analyse, la cotation et le conditionnement vont nécessiter 15 jours de travail. Pour la saisie et l'édition de tous les documents, l'équipe va procéder à cette opération dans ses locaux rennais sur une semaine. L'édition des quatre répertoires est fondamentale.

Elle offre à la mairie de prendre connaissance de son fond d'archives intégralement. Par la suite Dop'Archiv garantit une mise à jour régulière des documents.